



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent dix-huitième session

Rome, 2 - 6 novembre 2015

**Évaluation de la contribution de la FAO à l'atténuation du changement
climatique et à l'adaptation à ses effets**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Masahiro Igarashi
Directeur du Bureau de l'évaluation
Tél. (+39) 065705 3903

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.

Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mo710

I. Introduction

1. Le changement climatique engendre des risques particulièrement sérieux pour la production agricole, la sécurité alimentaire et l'état des forêts, des stocks de poissons et des ressources en eau dans le monde¹. Les petits producteurs et les populations pauvres des pays en développement sont particulièrement vulnérables face aux effets de phénomènes météorologiques et climatiques aujourd'hui plus intenses et plus fréquents, ce qui rend d'autant plus complexe l'action menée au niveau mondial pour promouvoir le développement à long terme en misant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Face à la menace que pose le changement climatique, la FAO a récemment déclaré que les défis liés à l'évolution du climat s'inscriront parmi les priorités d'action de l'Organisation dans les quatre prochaines années.

2. L'adaptation des ressources naturelles de la planète et des systèmes de production alimentaire au changement climatique et à la variabilité du climat², sans préjudice de la sécurité alimentaire et de la nutrition, doit donc être un volet important des initiatives mondiales en faveur du développement. L'agriculture, la sylviculture et autres utilisations des terres sont aussi responsables de 33 pour cent des émissions de gaz à effet de serre; l'atténuation des effets du changement climatique doit donc également s'inscrire parmi les priorités de ces secteurs.

3. Le présent rapport fait la synthèse d'une évaluation de la contribution de la FAO à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, couvrant la période allant de 2009 à 2014. Les objectifs de cette évaluation, effectuée en réponse à la demande formulée par le Comité du Programme à sa cent douzième session, tenue en novembre 2012, sont les suivants:

- permettre aux organes directeurs de la FAO d'apprécier la contribution de l'Organisation à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets et les résultats obtenus à cet égard; et
- fournir à l'équipe de direction de haut niveau de la FAO et aux départements, divisions et bureaux décentralisés de l'Organisation une série de constatations et d'enseignements visant à améliorer l'action de la FAO face au défi crucial que représente le changement climatique.

4. Les activités relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets ont intéressé de nombreux départements et divisions de la FAO et ont été menées aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. La Division du climat, de l'énergie et des régimes fonciers (NRC) a été chargée de la coordination générale des initiatives de la FAO en matière de changement climatique. De 2009 à 2014, la FAO a géré un portefeuille de 301 projets et programmes, qui avaient expressément pour objectif de contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Le budget total pour ce portefeuille de projets était de 440,7 millions d'USD. En 2014, 42 pour cent de ces projets étaient en cours d'exécution, pour un budget de 319,1 millions d'USD.

5. L'évaluation vise non seulement à apprécier les travaux menés par la FAO dans ce domaine et à recenser les possibilités d'amélioration pour l'avenir, mais aussi à guider de manière constructive le programme d'activités futur de l'Organisation en cernant les points forts sur lesquels s'appuyer. Elle étudie les avantages comparatifs mondiaux de la FAO en matière de changement

¹ GIEC, 2014: *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer (sous la direction de)]. GIEC, Genève (Suisse), 151 pages. Disponible sur le site web du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC.

² Le concept de variabilité du climat est englobé ici dans l'expression «changement climatique».

climatique pour chacune de ses différentes modalités d'assistance et d'engagement (engagement international dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC] et de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques; activités analytiques et normatives; élaboration de politiques et de stratégies; et assistance sur le terrain) en évaluant la pertinence, l'efficacité, la durabilité et la qualité novatrice de l'action menée par la FAO dans chacun de ces domaines.

6. L'évaluation a porté sur les activités de l'Organisation, au regard des six thèmes suivants:

- l'agriculture intelligente face au climat;
- l'adoption d'approches programmatiques, multisectorielles et transfrontières;
- l'intégration de l'adaptation au changement climatique à plus long terme dans les programmes de réduction des risques de catastrophe et les interventions d'urgence;
- l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités relatives au changement climatique;
- les partenariats pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets; et
- la mesure dans laquelle les questions relatives au changement climatique ont été intégrées aux activités de développement ne portant pas spécifiquement sur ce thème.

7. L'évaluation porte sur les activités menées par la FAO à tous les niveaux, du niveau mondial au niveau local, mais elle vise principalement à étudier les résultats de l'action de l'Organisation dans les pays, c'est-à-dire là où les changements nécessaires sont attendus. Pour ce faire, la contribution de la FAO est évaluée sous deux angles: i) les activités de la FAO intéressant le changement climatique (adaptation et atténuation); et ii) la façon dont l'Organisation a contribué à l'état de préparation des pays dans ce domaine (c'est-à-dire - d'après les experts, les documents de la FAO et les spécialistes mondiaux du suivi et de l'évaluation en matière de changement climatique - l'éventail des politiques, des dispositifs de gouvernance, des systèmes de connaissance et des mécanismes de financement et d'exécution qu'un pays doit mettre en place pour pouvoir s'adapter concrètement au changement climatique et en atténuer les effets).

8. Enfin, le rapport explique comment certains des principaux défis que la FAO devra relever dans ses activités futures en matière de changement climatique, tiennent essentiellement à un certain nombre de facteurs structurels, notamment à la stratégie et à la vision de l'Organisation concernant le changement climatique (adaptation et atténuation), aux activités de coordination, à l'efficacité et à la mobilisation des ressources.

II. Méthode suivie

9. L'équipe d'évaluation a fait appel à différentes méthodes de collecte et d'analyse de données pour recueillir des éléments probants, mais aussi et surtout à des outils et méthodes d'évaluation qualitative: entretiens semi-structurés; examen de documents; mise à profit des connaissances techniques des membres de l'équipe; enquêtes; et évaluations antérieures.

10. L'équipe d'évaluation s'est rendue dans 11 États Membres, retenus en fonction de leur degré de vulnérabilité au changement climatique, de l'ampleur du portefeuille de projets pertinents de la FAO et d'autres facteurs, appartenant à différentes régions: Afrique subsaharienne (Malawi, Zambie, Kenya), Asie et Pacifique (Bangladesh, Vietnam, Philippines, Vanuatu), Proche-Orient et Afrique du Nord (Maroc) et Amérique latine et Caraïbes (Pérou, Bolivie, Sainte-Lucie). Un

échantillon de projets clés ont fait l'objet d'un examen approfondi au cours des visites effectuées sur le terrain. Au cours du processus d'évaluation, l'équipe a interrogé globalement plus de 500 parties prenantes. Une enquête a également été réalisée auprès des États Membres et des organismes partenaires. L'évaluation a comporté en outre un examen approfondi des documents et une analyse poussée de l'action menée par la FAO au niveau mondial au titre des négociations sur le changement climatique, en particulier dans le cadre de la CCNUCC, et de son engagement dans ce domaine auprès du secteur privé.

11. Un groupe de référence interne du personnel de la FAO, composé de gestionnaires de haut niveau et de fonctionnaires techniques opérant dans les différents secteurs s'occupant de questions liées au changement climatique (adaptation et atténuation), a été mis en place. Ce groupe a été consulté à plusieurs reprises, au sujet du mandat de l'équipe d'évaluation, des méthodes d'évaluation à suivre et du projet de rapport d'évaluation. Un groupe externe, composé de trois experts indépendants issus du milieu de la recherche universitaire, s'est penché sur le projet de mandat et sur le projet de rapport final et a été consulté au sujet des méthodes d'évaluation.

12. Le plus grand défi auquel l'équipe d'évaluation a été confrontée, a peut-être été l'absence, au sein de la FAO, d'une notion claire de ce qui constitue ou ne constitue pas une intervention visant à favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Il existe un large éventail de mesures, notamment des mesures d'intervention d'urgence en cas de catastrophe liée au climat, des interventions de réduction des risques de catastrophe et des initiatives contribuant spécifiquement ou apportant un appui indirect à l'adaptation au changement climatique. L'évaluation a révélé qu'il manquait à la FAO un cadre conceptuel permettant de faire la distinction entre ces différents types d'interventions. Des critères clairement définis, propres à différencier les projets s'attaquant principalement au problème du changement climatique, de ceux qui sont susceptibles d'apporter une contribution indirecte au traitement de ces enjeux, faisaient également défaut. De ce fait, l'ampleur réelle et les limites effectives du portefeuille de projets de la FAO portant sur le changement climatique (adaptation et atténuation) demeurent floues.

III. Constatations et conclusions

1. Avantages comparatifs de la FAO

Constatation 1: La FAO présente un certain nombre d'atouts uniques sur lesquels miser pour relever le défi de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Des changements importants doivent cependant être apportés au mode de travail de l'Organisation afin d'optimiser l'approche de la FAO face au changement climatique et à son incidence sur la sécurité alimentaire et sur le secteur agricole.

13. L'évaluation a révélé que la FAO présentait un certain nombre d'atouts uniques sur lesquels miser pour relever les défis liés au changement climatique (adaptation et atténuation). Les avantages comparatifs que détient l'Organisation sont en particulier les suivants: i) elle fournit aux États Membres un appui, des informations et des outils techniques particulièrement précieux; ii) elle aide les organismes gouvernementaux et d'autres partenaires à harmoniser leurs politiques et stratégies en matière de changement climatique et pour la réduction des risques de catastrophe liés au climat; et iii) elle joue un rôle de facilitateur crédible auprès des institutions et tribunes mondiales s'occupant du changement climatique et leur offre une source neutre de données techniques. Toutefois, l'équipe d'évaluation a également recensé un certain nombre de domaines susceptibles d'être améliorés pour accroître l'efficacité des efforts que la FAO déploie face au

changement climatique (adaptation et atténuation) et renforcer sa capacité à aider les États Membres et d'autres parties prenantes internationales, et à influencer sur leur action. On trouvera ci-après une synthèse des constatations relatives aux principaux atouts et faiblesses de la FAO.

2. Engagement des bureaux des représentants de la FAO dans les pays

Constatation 2: C'est en s'engageant aux côtés des pouvoirs publics, dans les pays mêmes, que la FAO peut apporter la contribution la plus efficace à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Or, l'interaction des bureaux des représentants de la FAO avec les pouvoirs publics et les partenaires de développement, quant au changement climatique et à son incidence sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire, a généralement été faible en raison des capacités limitées des bureaux de pays de la FAO dans ce domaine.

14. D'une manière générale et malgré quelques exceptions notables et des améliorations significatives dans l'engagement des bureaux de pays pendant la période d'évaluation, l'interaction des bureaux des représentants de la FAO avec les ministères de l'agriculture n'a été ni proactive, ni suffisamment concrète pour permettre de cerner les problèmes que pose le changement climatique dans le pays visé et de proposer des solutions applicables aux systèmes de culture; encore moins incisive a été l'action des bureaux de pays auprès des ministères de l'environnement, des organismes gouvernementaux chefs de file en matière de changement climatique et d'autres organismes publics compétents. Cette situation est due en grande partie aux compétences techniques limitées des bureaux des représentants de la FAO quant aux questions liées au climat, surtout dans les petits États insulaires en développement.

15. De nombreux autres organismes de développement, y compris ceux qui disposent de ressources bien plus importantes que celles de la FAO, ont dialogué directement avec les gouvernements dans les pays, et cela dans une bien plus large mesure que l'Organisation, au sujet de questions relatives au changement climatique et à l'agriculture, et les États Membres continuent de renforcer leurs propres capacités dans ces domaines. Dans ce contexte, cependant, la FAO n'a pas défini clairement ses compétences techniques, ni l'assistance qu'elle est en mesure de fournir, et ce faisant elle perd du terrain, dans les pays, en tant que partenaire du gouvernement pour tout ce qui a trait au changement climatique et à son incidence sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire. Les gouvernements et d'autres partenaires, ainsi que l'équipe d'évaluation, reconnaissent que la FAO possède des avantages comparatifs solides en matière d'assistance dans certains domaines, mais ils estiment que l'Organisation doit s'imposer davantage en présentant des propositions au lieu d'agir uniquement de façon passive en fonction de la demande, et qu'elle doit être davantage tournée vers l'extérieur, aussi bien vers d'autres partenaires que vers le marché.

3. L'engagement international de la FAO dans le cadre de la CCNUCC et de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques

Constatation 3: Dans le cadre des négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la FAO a appelé l'attention sur le rôle que joue le secteur agricole dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, grâce aux connaissances dont elle a fait part lors des sessions. Toutefois, les négociateurs n'ont pas tiré de leurs brèves interactions avec la FAO tout le profit qu'ils pourraient obtenir si des séances d'information approfondies étaient organisées en dehors des réunions. Dans le cadre de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques et de la CCNUCC, certains Membres ont mal interprété les raisons qui incitent la FAO à promouvoir l'atténuation des effets du changement climatique dans le cadre de l'approche de l'agriculture intelligente face au climat. S'il n'est pas dissipé, ce malentendu pourrait nuire à l'image de l'Organisation en tant qu'un organe technique neutre.

16. Il est difficile d'évaluer l'incidence de la FAO sur les résultats des négociations de la Convention-cadre, dans la mesure où les parties prenantes considèrent que l'Organisation a pour mission d'éclairer les débats et non pas de les orienter. En tant qu'observateur neutre aux négociations de la CCNUCC, la FAO a fourni des informations techniques qui ont permis d'étayer les sessions, les réunions, les manifestations parallèles et les documents. Les savoirs de la FAO se sont révélés utiles et l'Organisation est considérée comme un organisme digne de confiance, mais les négociateurs et d'autres représentants des États Membres en tireraient un meilleur profit si la FAO leur fournissait des informations détaillées supplémentaires sur les problèmes liés au changement climatique et à leur incidence sur le secteur agricole, dans le cadre d'ateliers régionaux et nationaux visant à aider les pays en développement à mieux comprendre les enjeux complexes à l'étude dans le cadre de la CCNUCC et à définir leurs positions lors des négociations. S'agissant des possibilités de financement au titre de la Convention-cadre, une importante occasion a été perdue lorsque la FAO n'a pu obtenir son accréditation au Fonds pour l'adaptation, même si elle cherche actuellement à être accréditée par le Fonds vert pour le climat.

17. Dans le cadre de la CCNUCC et de l'Alliance mondiale, un certain nombre d'États Membres en développement ont encore du mal à comprendre les raisons pour lesquelles la FAO encourage l'approche de l'agriculture intelligente face au climat, et plus précisément le volet relatif à l'atténuation des effets, alors que leur priorité a été l'adaptation au changement climatique et qu'ils considèrent que l'atténuation peut constituer une entrave à leur développement. La plupart des États Membres estiment que l'Organisation a une position judicieuse et équilibrée au sujet de l'agriculture intelligente face au climat. Toutefois, l'adhésion de la FAO à cette approche dans le cadre de la CCNUCC et de l'Alliance mondiale a fait craindre à un certain nombre de parties prenantes que l'Organisation ne joue un rôle plus politique dans le cadre de ces instances. Si la FAO n'explique pas clairement son approche de l'agriculture intelligente face au climat au regard de la position adoptée par d'autres membres de ces instances, sa réputation risque d'en souffrir. En règle générale, les États Membres estiment que l'Organisation apporterait sa contribution la plus précieuse à l'agriculture intelligente et à l'atténuation des effets du changement climatique, dans le cadre de ces instances, en agissant en tant que fournisseur de connaissances et en donnant des informations factuelles sur les possibilités d'atténuation dans le secteur agricole.

4. Travaux normatifs, analyses et renforcement de la base de connaissances et de données des États Membres

Constatation 4: L'appui que la FAO fournit aux États Membres, sous forme d'analyses, d'outils et de données, a été de grande qualité et a permis de renforcer les systèmes nationaux d'information et de connaissances concernant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. La FAO possède un avantage comparatif certain dans ce domaine, mais elle ne s'est pas suffisamment employée à renforcer les capacités d'analyse et de production de connaissances des États Membres en matière de changement climatique.

18. Concernant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, les outils d'analyse, les données et les approches de la FAO ont eu une bien plus forte incidence lorsqu'il s'agissait de produits particulièrement sophistiqués et innovants de l'Organisation, qu'ils avaient été adaptés au contexte national et aux exigences des pays et qu'ils étaient appuyés et reproduits à plus grande échelle par les partenaires de développement et d'investissement. En règle générale, avec quelques exceptions notables, en matière de changement climatique, la FAO a apporté une assistance axée sur la connaissance consistant à effectuer des analyses ou à produire des données, avec une participation minimale des États Membres, et à renforcer leurs capacités dans ces domaines. Cet aspect mérite d'être signalé dans la mesure où, d'après une enquête menée auprès des États Membres dans le cadre de l'évaluation, le renforcement des capacités pour la production de données et de connaissances sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets est hautement prioritaire pour les pays.

19. D'après d'autres organismes détenteurs de connaissances s'occupant de questions liées au changement climatique (adaptation et atténuation) et au secteur agricole et invités à donner leur point de vue sur la contribution de la FAO dans ce domaine, l'Organisation devrait aussi s'efforcer davantage de servir d'«agrégateur de connaissances», en s'adressant à d'autres organismes détenteurs de connaissances plus compétents en matière de changement climatique dans certains domaines, en recueillant leurs analyses, leurs données et leurs outils pour en faire la synthèse et en mettant à profit ses relations étroites avec les gouvernements pour leur transmettre des informations pertinentes propres à éclairer leurs politiques, stratégies, systèmes d'information et pratiques. La FAO a utilisé les connaissances et les données issues d'autres institutions compétentes pour étayer ses travaux sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, mais elle devrait procéder à plus grande échelle: l'assistance qu'elle fournit aux États Membres, au niveau mondial comme à l'échelon national, y gagnerait.

5. Assistance pour la mise en place d'un environnement porteur dans les pays en développement, notamment en coordonnant les institutions parties prenantes

Constatation 5: L'un des principaux avantages comparatifs de la FAO réside dans sa capacité à harmoniser, grâce à ses connaissances spécialisées, les stratégies élaborées par les divers ministères et services s'occupant de questions liées à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, et à la réduction des risques de catastrophe liés au climat en agriculture. L'action menée par l'Organisation dans ce domaine a permis d'accomplir des progrès sensibles dans la mise en place d'un environnement porteur dans les pays.

20. La contribution de la FAO à l'élaboration de politiques et de stratégies visant à faire face au changement climatique dans le secteur agricole a été pertinente et innovante dans certains pays. Ailleurs, l'Organisation n'était pas invitée à participer aux processus décisionnels sur le changement climatique et l'agriculture, ou bien n'était pas considérée comme ayant des compétences solides dans ce domaine, ou encore faisait l'objet de réserves quant à la viabilité des efforts engagés.

21. Certes, l'élaboration de politiques visant à promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets doit demeurer un objectif important pour la FAO, mais la principale valeur ajoutée de l'Organisation réside dans sa capacité à favoriser la concordance et l'harmonisation des stratégies, des politiques et des systèmes mis en place par les organismes gouvernementaux et d'autres partenaires en matière de changement climatique et pour la réduction des risques de catastrophe liés au climat. Cet avantage tient non seulement à l'évolution du cadre mondial de connaissances et de gouvernance en matière de changement climatique (adaptation et atténuation), mais aussi à la neutralité de la FAO qui est appréciée par les États Membres et les organismes de développement. L'action de la FAO est réellement nécessaire tant au niveau national, dans les États Membres, qu'au niveau local (où il est important d'élaborer des stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et de renforcer les capacités à relever ce défi, dans le cadre de systèmes politiques décentralisés) et l'Organisation aura l'occasion de s'y employer, en particulier dans les petits États insulaires en développement.

6. Assistance technique et interventions sur le terrain

Constatation 6: Les projets mis en œuvre par la FAO au niveau communautaire ont permis d'apporter une contribution concrète à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe liés au climat pour les petits producteurs. Cependant, dans l'ensemble ces interventions ne sont pas à la hauteur de l'avantage comparatif de l'Organisation.

22. En règle générale, les projets mis en œuvre par la FAO au niveau des communautés pour contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe liés au climat, étaient pertinents au regard des besoins locaux. Ils avaient un caractère participatif et visaient des groupes défavorisés, surtout lorsque les organisations non gouvernementales (ONG) jouaient un rôle important dans leur conception et leur exécution. Cependant, ces interventions étaient rarement conçues pour répondre de manière innovante aux besoins en matière d'adaptation au changement climatique à plus long terme. Compte tenu des contraintes financières de la FAO, elles avaient aussi une portée géographique limitée. Seul un petit nombre de projets locaux tiraient parti des informations relatives aux projections climatiques et des données issues de cas d'adaptation ou d'atténuation couronnés de succès, et rares étaient ceux qui laissaient entrevoir des perspectives de reproduction à plus grande échelle et d'influence sur les politiques.

7. Contribution de la FAO à la préparation des pays aux fins de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets

Constatation 7: La FAO a apporté une contribution aux systèmes nationaux d'intervention rapide aux fins de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans divers domaines, principalement en matière de gouvernance, de politiques et de stratégies, et de connaissances et de données, étayant ainsi les conclusions ci-dessus concernant les avantages comparatifs de l'Organisation.

23. La FAO a apporté une valeur ajoutée au financement de la lutte contre le changement climatique et à la concrétisation de l'action dans ce domaine, mais des améliorations sont possibles, en particulier quant au renforcement des capacités des institutions à mettre en œuvre les activités relatives au changement climatique (adaptation et atténuation) et à la réduction des risques de catastrophe liés au climat. Une analyse des objectifs stratégiques 2 et 5 de la FAO, dont relèvent largement l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que la réduction des risques, révèle que, selon diverses sources d'information, les produits indiqués pour ces objectifs stratégiques correspondent aux éléments nécessaires à la préparation des pays au changement climatique pour ce qui est des connaissances et des données et, dans une certaine mesure, de la gouvernance, des politiques et des stratégies. Toutefois, certains éléments importants, axés plus spécifiquement sur les politiques et les stratégies relatives au changement climatique, qu'il faudrait prendre en compte pour évaluer les réalisations de l'Organisation dans ce domaine, ne trouvent pas écho dans les produits des objectifs stratégiques concernés.

8. Agriculture intelligente face au climat

Constatation 8: L'agriculture intelligente face au climat a offert à la FAO un cadre conceptuel de haut niveau utile pour ses activités relatives au changement climatique, compte tenu de l'éventail diversifié des projets de l'Organisation visant à favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans les différentes ramifications du secteur agricole, ainsi que la priorité indéniable que les États Membres accordent à l'adaptation, par rapport à l'atténuation. Au niveau local, seul un petit nombre de projets de la FAO ont tenu compte de l'approche de l'agriculture intelligente face au climat et l'ont fait de manière imparfaite.

24. Dans ses interventions en matière de changement climatique, la FAO a généralement abordé de manière distincte la question de l'adaptation et celle de l'atténuation. Les États Membres en ont fait de même en donnant une priorité plus élevée à l'adaptation, bien qu'étant intéressés par la façon dont les interventions ayant pour objectif de favoriser l'adaptation au changement climatique et celles qui visent à en atténuer les effets peuvent tirer profit les unes des autres. Aussi a-t-il été utile, à cet égard, de considérer l'agriculture intelligente face au climat comme un cadre flexible englobant l'ensemble des activités de la FAO dans ce domaine, plutôt que comme une approche incluant nécessairement l'atténuation des effets de l'évolution du climat, comme les États Membres pourraient le croire. Par ailleurs, l'approche de l'agriculture intelligente face au climat, qui est axée sur trois piliers - amélioration de la productivité agricole ou des revenus, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, si possible -, n'a pas tenu compte du contexte comme il le fallait, ni des enjeux liés au changement climatique dans les autres secteurs vivant de l'exploitation des ressources naturelles, comme les forêts et la pêche. Au niveau opérationnel, les projets de terrain qui pouvaient être considérés à juste titre comme étant «intelligents face au

climat» et qui permettaient de relever le défi de la sécurité alimentaire de manière adéquate, étaient peu nombreux. En outre, s'agissant de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, la composante accès au marché n'était pas pleinement prise en compte.

25. L'action de la FAO n'est plus simplement axée sur la fourniture d'une assistance aux États Membres visant à accroître la production agricole au sens traditionnel, mais le concept d'agriculture intelligente face au climat ne trouve pas encore pleinement écho dans les activités de l'Organisation. D'autre part, s'agissant de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets au niveau des systèmes alimentaires, il existe aussi des possibilités que la FAO pourrait saisir, et des défis qu'elle pourrait relever, de manière plus efficace. Compte tenu de l'importance de ces systèmes pour les producteurs et les consommateurs, de leur vulnérabilité face au changement climatique et de leur importante contribution aux émissions de gaz à effet de serre, l'Organisation a la possibilité de mettre davantage l'accent sur les chaînes de valeur et les systèmes alimentaires, sans limiter son action à la production alimentaire, si elle veut être plus efficace dans ses interventions en faveur de l'adaptation, de l'atténuation et de la sécurité alimentaire.

9. Approches programmatiques, multisectorielles, paysagères et transfrontières

Constatation 9: Les approches programmatiques, multisectorielles, paysagères et transfrontières que la FAO a adoptées et qui sont essentielles pour relever les défis actuels et futurs du changement climatique dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, sont encore relativement rares.

26. Des approches programmatiques plus globales et à plus longue échéance (de préférence à des projets à court terme, isolés et de portée limitée) sont essentielles si l'on veut relever le défi du changement climatique. Elles ne ressortent pas encore pleinement des travaux de la FAO en matière de changement climatique, mais ont été adoptées dans certains pays et secteurs. De même, faute principalement d'une meilleure coordination et communication entre les départements techniques de la FAO, les approches multisectorielles et paysagères font également défaut. L'évaluation a permis de constater quelques cas d'approches transfrontières, mais il conviendrait de renforcer les programmes à l'échelle régionale, surtout en faveur des petits États insulaires en développement.

10. Introduction de mesures d'adaptation au changement climatique à long terme dans les programmes de réduction des risques de catastrophe liés au climat et les interventions d'urgence

Constatation 10: Des mesures d'adaptation au changement climatique de plus longue haleine ont été partiellement introduites dans les interventions d'urgence de la FAO et dans ses programmes de réduction des risques de catastrophe liés au climat. L'adaptation au changement climatique aux fins de la réduction des risques liés au climat a également été encouragée par l'Organisation dans le cadre du dispositif de coordination des Nations Unies dans les pays. À cet égard, l'un des principaux problèmes a été le manque de clarté conceptuelle et l'absence d'indications concernant les différences entre les interventions d'urgence, les programmes de réduction des risques de catastrophe et les mesures d'adaptation à long terme.

27. Dans les trois pays retenus aux fins de l'évaluation de l'introduction de mesures d'adaptation au changement climatique à plus long terme dans les interventions d'urgence et les programmes de réduction des risques de catastrophe liés au climat (Bolivie, Kenya et Philippines), il a été constaté que cette démarche avait consisté à introduire des pratiques d'adaptation au changement climatique centrées sur des mesures de développement durable, la diversification des moyens d'existence et la diffusion de technologies tenant compte du défi climatique. L'Organisation a axé davantage ses interventions d'urgence et les mesures de réduction des risques liés au climat sur l'adaptation à long terme, dans ces trois pays comme ailleurs, grâce à son action et à son influence dans le cadre des dispositifs de coordination qui sont généralement mis en place en situation d'urgence. En Afrique, la FAO a donné des indications aux fins de l'intégration du concept d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les programmes mis en œuvre aux niveaux régional et sous-régional. Dans les interventions qui ont fait suite au typhon Haiyan, l'introduction de mesures d'adaptation au changement climatique a été difficile en raison du caractère soudain de la catastrophe, de la nature à court terme des projets et d'un manque de clarté quant à la façon dont le concept de résilience devait être appliqué sur le terrain, mais elle a été néanmoins en grande partie assurée.

28. L'équipe d'évaluation a constaté un important manque de clarté au sein de la FAO quant au concept même d'adaptation au changement climatique lorsqu'il s'applique à des projets d'intervention d'urgence, à la réduction des risques de catastrophe liés au climat et à un changement climatique en évolution. L'Organisation devra mieux comprendre les enjeux de l'adaptation au changement climatique et parvenir à un plus large consensus à ce sujet, si elle veut apporter une contribution plus efficace à son action dans ce domaine. Il serait difficile, voire inutile, d'établir une distinction entre les interventions quant à leur contribution à la résilience plutôt qu'à l'adaptation au changement climatique. Cependant, il est nécessaire que des indications soient données pour les projets de terrain quant aux différences que présentent ces approches et aux meilleures pratiques à suivre pour mettre au point des interventions efficaces en matière d'adaptation au changement climatique selon le contexte.

11. Lutte contre les inégalités entre les sexes dans le cadre de l'action de la FAO en matière de changement climatique

Constatation 11: Il existe des lacunes importantes dans l'intégration des considérations de parité hommes-femmes dans les travaux de la FAO en matière de changement climatique, même si les femmes ont été les bénéficiaires de certains projets d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. La FAO reconnaît que dans l'ensemble le changement climatique aura une plus grande incidence sur les femmes, mais cette constatation n'est pas toujours prise en compte dans les activités menées par l'Organisation dans ce domaine.

29. Des efforts importants ont été déployés par les spécialistes de la problématique hommes-femmes de la FAO afin d'intégrer ces questions dans les activités de l'Organisation relatives au changement climatique. Cependant, il existe encore des lacunes importantes dans l'intégration des considérations de parité hommes-femmes, surtout dans les pays, en raison principalement des ressources limitées que l'Organisation a consacrées à cette action et d'une compréhension insuffisante de cette problématique de la part du personnel technique. En conséquence, la prise en compte des effets du changement climatique sur les femmes et des relations entre les sexes au stade de la conception des projets a été inégale ou peu claire. Les femmes ont bénéficié des activités menées dans le cadre de certains projets, même si l'incidence de ces initiatives sur les relations entre hommes et femmes n'est pas connue. Dans certains cas, elles

ont eu une influence positive sur l'autonomisation des femmes, leur participation, leur pouvoir décisionnel et leur contrôle sur les ressources. Dans l'ensemble, la FAO reconnaît que le changement climatique pénalisera les femmes plus largement que les hommes. Pourtant, dans les 11 pays dans lesquels l'équipe d'évaluation s'est rendue, un seul projet était centré sur les problèmes spécifiques que connaissent les femmes et sur le renforcement de leurs capacités décisionnelles, et cela en partie grâce aux connaissances de l'ONG partenaire sur ces questions. Il sera nécessaire de mettre davantage l'accent sur la problématique hommes-femmes, non seulement pour favoriser de l'égalité des sexes, mais aussi parce que l'autonomisation des femmes est généralement associée positivement à une réduction de la pauvreté, à une meilleure nutrition des enfants et à une éducation et une gouvernance améliorées.

12. Partenariats en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets

Constatation 12: Les partenariats stratégiques que la FAO a noués avec les ONG, d'autres organisations détentrices de connaissances et le secteur privé, aux fins de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, sont relativement peu nombreux et visent, respectivement, à favoriser la diffusion des meilleures pratiques, à s'inspirer de leurs compétences et données spécialisées et à influencer sur les systèmes alimentaires mondiaux. Les partenariats établis avec d'autres entités des Nations Unies ont permis d'obtenir des résultats importants, mais c'est grâce aux relations nouées avec les institutions d'investissement au service du développement que les compétences de la FAO ont pu avoir une incidence bien plus large.

30. L'équipe d'évaluation a constaté que les partenariats établis avec d'autres organisations détentrices de connaissances, au niveau des pays, et dans le cadre desquels la FAO pouvait tirer parti des capacités intellectuelles plus vastes des institutions de recherche ou des universités aux compétences égales ou supérieures, étaient peu nombreux. L'Organisation perdait ainsi une occasion de renforcer à la fois son action dans les pays et les capacités des États Membres.

31. Malgré l'action de plusieurs ONG sur le terrain et des OSC représentant les petits producteurs, les partenariats stratégiques établis avec ces organisations pour aider les communautés aux fins de l'adaptation au changement climatique, de la réduction des risques de catastrophe liés au climat ou du partage des meilleures pratiques de la FAO en vue de leur mise en application au niveau local, étaient encore rares. Cette collaboration permettrait d'aider les bénéficiaires de la FAO à surmonter les obstacles à l'adoption des pratiques d'adaptation au changement climatique. Lorsque les ONG dirigeaient d'importants réseaux de connaissances et de sensibilisation au changement climatique faisant intervenir d'autres parties prenantes de premier plan, la FAO n'est pas intervenue alors que les informations dont elle dispose à ce sujet auraient pu leur être utiles.

32. Grâce au Centre d'investissement, la FAO a mis ses compétences techniques au service d'un large portefeuille de projets relatifs au changement climatique (adaptation et atténuation) et à la réduction des risques de catastrophe liés au climat mis en œuvre par les institutions multilatérales de développement. Elle a aussi fourni des outils spécialisés et des approches avancées auxquels les institutions ont apporté leur appui, ce qui a permis d'accroître considérablement l'incidence des connaissances spécialisées de l'Organisation. Cependant, la capacité de la FAO à influencer sur les priorités des partenaires d'investissement demeure limitée.

33. Les partenariats noués entre les institutions des Nations Unies en matière de changement climatique dans le cadre de programmes communs ont donné de bons résultats (l'initiative mondiale ONU-REDD, par exemple), mais la FAO et d'autres organismes ont travaillé le plus souvent de manière cloisonnée. L'équipe d'évaluation a également constaté des inefficacités dues aux différents systèmes utilisés par les divers organismes, ainsi qu'à la concurrence qui les oppose, ce qui constituait un problème pour les États Membres.

34. Les motivations du secteur privé peuvent s'écarter de celles de la FAO, mais celui-ci a investi lourdement pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus «vertes» et assurer leur résilience aux effets du changement climatique. Compte tenu du rôle central que joue le secteur privé dans l'agriculture et au niveau des filières, les partenariats que la FAO a noués avec ce secteur en matière de changement climatique ont été insuffisants. L'établissement de partenariats officiels, soumis à des procédures de vigilance, ne constitue pas la seule option et les partenariats informels ont été encouragés. De par son expérience antérieure de collaboration avec le secteur privé, l'Organisation est bien placée pour travailler avec celui-ci en vue de l'harmonisation des divers systèmes d'évaluation de la durabilité, y compris au regard du changement climatique, puis pour aider les États Membres à réglementer les chaînes de valeur privées afin qu'elles soient viables à long terme et sans incidence sur le climat. S'agissant des partenariats officiels avec le secteur privé aux fins du financement de l'action climatique (adaptation et atténuation) qui seront nécessaires pour relever les défis mondiaux liés au climat, la FAO a mis au point récemment un certain nombre d'initiatives et se penche actuellement sur de nouvelles possibilités de partenariat.

13. Intégration du changement climatique dans les activités de la FAO relatives au développement et aux services écosystémiques

Constatation 13: Dans l'ensemble, la mesure dans laquelle la FAO a intégré l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans ses activités ordinaires en faveur du développement, non liées au climat, est faible. De plus, les orientations et les processus nécessaires pour assurer l'intégration systématique de considérations d'ordre climatique dans les projets et les programmes de l'Organisation n'ont pas été mis au point.

35. Afin de vérifier l'opinion, courante à la FAO, selon laquelle une grande partie des activités non liées au climat de l'Organisation contribuent dans une certaine mesure à l'adaptation au changement climatique, l'équipe d'évaluation s'est penchée sur 22 projets et programmes régionaux mis en œuvre dans les 11 pays retenus et portant sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, le développement des chaînes de valeur et la gestion écosystémique; ces projets et programmes ont été évalués au regard des critères relatifs à l'intégration définis dans les documents émanant des universités et des organismes de développement. L'évaluation n'a pas permis de confirmer ce point de vue: dans l'ensemble, le degré d'intégration du changement climatique (adaptation et atténuation) dans les activités de la FAO relatives à la sécurité alimentaire et au développement agricole est inégal et varie selon les connaissances des fonctionnaires de l'Organisation dans ce domaine et leur motivation à cet égard. On constate l'absence de critères clairement définis concernant la prise en compte du changement climatique. Compte tenu de la menace que l'évolution du climat fait peser sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, il semble nécessaire d'assurer, à un degré minimal, la prise en compte de considérations relatives au climat dans le portefeuille de projets et de programmes de la FAO. Cette démarche permettra également d'introduire les meilleures pratiques en matière de conception et d'exécution dans les projets et programmes de l'Organisation.

14. Facteurs de performance

Constatation 14: Une stratégie claire et explicite en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets doit être élaborée afin de mieux centrer l'action de la FAO sur les interventions, les pays et les partenariats dans lesquels il est possible de faire une vraie différence. Les efforts de coordination qui ont été déployés à l'échelle de l'Organisation en vue de l'élaboration d'une stratégie et pour faciliter la collaboration intersectorielle, doivent être renforcés. Par rapport à d'autres organisations, les ressources que la FAO a consacrées au changement climatique (adaptation et atténuation) ont été plutôt limitées et l'action menée pour mobiliser les fonds disponibles aurait pu être plus rapide; il est néanmoins possible d'obtenir des résultats significatifs avec des ressources moindres.

Stratégie et vision

36. L'absence d'une stratégie en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets a donné lieu, dans ce domaine, à des initiatives décousues et sans liens clairs avec les objectifs généraux de l'Organisation. Cette absence tient à un manque de clarté quant à ce qui constitue une intervention directement axée sur l'adaptation et l'atténuation, par rapport à d'autres initiatives contribuant à cet enjeu soit indirectement, soit par la promotion de la durabilité. La principale raison de l'absence d'une stratégie explicite en matière de changement climatique est que l'Organisation a considéré l'adaptation et l'atténuation comme étant pleinement synonyme de la durabilité des ressources naturelles, ce concept de portée générale dans le cadre duquel s'inscrivent l'objectif stratégique 2 de la FAO et l'action globale de l'Organisation en faveur de l'agriculture et des ressources naturelles. Or, pour relever le défi de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires. Certes, la durabilité est importante, mais elle n'est pas suffisante aux fins de l'adaptation au changement climatique.

37. Et surtout, compte tenu de l'incidence que le changement climatique est susceptible d'avoir sur l'agriculture et sur la lutte contre la pauvreté ainsi que, de manière plus générale, sur l'humanité tout entière, l'engagement de la FAO dans ce domaine ne s'est pas encore traduit par des actions concertées au niveau mondial. L'Organisation a été moins active, moins organisée et moins stratégique dans son action qu'elle doit l'être en tirant parti des possibilités de financement qui existent et de l'élaboration de programmes communs avec les donateurs, les États Membres et les organismes de développement. Enfin, les capacités dont la FAO a besoin pour relever de manière efficace le défi du changement climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire n'ont pas encore été mises en place.

Coordination

38. La coordination mise en place au sein de la FAO aux fins de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets et pour la réduction des risques de catastrophe liés au climat, au cours de la période d'évaluation, constitue une bonne base pour les activités futures. Pourtant, plus fondamentalement, il existe encore d'importantes lacunes à ce niveau, comme en témoignent le manque de cohérence dans les activités de la FAO, l'absence de programmes et d'initiatives multisectorielles de plus grande envergure, le faible engagement des bureaux décentralisés, ainsi qu'une coordination insuffisante en matière de financement.

Ressources et efficacité

39. Les États Membres ont indiqué la lenteur des processus administratifs de la FAO comme étant la cause des difficultés rencontrées dans leur collaboration avec l'Organisation. Cependant, pendant la période d'évaluation, aucune inefficience notable n'a été constatée au niveau de l'action de la FAO en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et de réduction des risques liés au climat. Dans l'ensemble, les ressources que la FAO consacre à la lutte contre le changement climatique – 440,7 millions d'USD sur la période allant de 2009 à 2014 – ont été nettement inférieures aux budgets que d'autres institutions de développement allouent à cette action. L'Organisation n'a pas non plus été particulièrement efficace dans ses efforts pour accéder aux fonds disponibles, notamment ceux du Fonds d'adaptation et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). S'agissant de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, l'Organisation peut maintenant compter sur une vaste réserve de projets, financés par le FEM qui constitue une importante source de financement en faveur de l'action relative au climat, mais pour élaborer ce portefeuille il lui a fallu plus de temps que d'autres organismes des Nations Unies, en raison notamment des capacités limitées des bureaux des représentants de la FAO. D'autre part, compte tenu de la lenteur de l'exécution de tous les projets FAO-FEM, la crainte de l'équipe d'évaluation est que l'Organisation ne soit peut-être pas à même de contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets à la hauteur des attentes liées à son portefeuille de projets financés par le Fonds.

40. Concernant l'utilisation optimale des ressources dans le cadre des activités de la FAO, des résultats significatifs ont été obtenus avec des moyens modestes lorsque les objectifs étaient de nature stratégique. Toutefois, les résultats d'une enquête menée auprès des États Membres concernant les avantages et les coûts de leur collaboration avec la FAO aux fins de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets n'ont pas été concluants.

IV. Recommandations

41. Compte tenu des constatations et des conclusions qui précèdent, le présent rapport formule six recommandations, qui sont étroitement liées. L'élaboration d'une stratégie ou d'un plan d'action face au changement climatique (Recommandation 1) est une condition préalable à la mise en œuvre de bon nombre des recommandations suivantes.

Recommandation 1. Élaborer une stratégie permettant de guider les activités de la FAO relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe liés au climat, et renforcer les capacités du personnel de l'Organisation dans ces domaines

A) Élaboration d'une stratégie d'action face au changement climatique: sachant que le changement climatique est aujourd'hui l'une des trois priorités de la FAO, ainsi que l'une des principales menaces qui pèsent sur les systèmes de culture, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté au niveau mondial, l'Organisation doit élaborer un plan d'action stratégique transversal et à horizon mobile sur le changement climatique. Pour ce faire, la FAO doit faire appel à toutes les compétences spécialisées en la matière disponibles au sein de l'Organisation et établir à cet effet un organe de coordination faisant intervenir l'ensemble des entités concernées de la FAO. Un organe de coordination devrait être mis en place aux fins de l'élaboration de la stratégie requise. L'élaboration d'une stratégie d'action de la FAO face au changement climatique doit être considérée comme une nécessité urgente. Toutefois, une modification du cadre des objectifs

stratégiques de l'Organisation n'en est pas pour autant nécessaire. La stratégie à définir doit plutôt consister en un plan d'action concret, transversal à tous les objectifs stratégiques.

- B) Renforcement des capacités au sein de la FAO: il s'agit de renforcer les capacités et les connaissances du personnel de la FAO en matière de changement climatique pour permettre l'élaboration de la stratégie requise et la mise en œuvre de la plupart des recommandations ci-après, en particulier au niveau des pays.

Recommandation 2. Renforcer l'engagement de la FAO au niveau des pays en matière de changement climatique et lui faire jouer un rôle de facilitateur pour faire avancer l'harmonisation interinstitutionnelle et intersectorielle des activités dans les divers domaines: adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, réduction des risques de catastrophe liés au climat et interventions d'urgence en cas de catastrophes naturelles

- A) Renforcement de l'engagement dans les pays: en consultation avec les bureaux des représentants de la FAO, l'Organisation doit renforcer les capacités de ses bureaux de pays afin que ceux-ci s'engagent de manière plus proactive et plus concrète, aux côtés des ministères et des principaux partenaires de développement au niveau national, dans les politiques, les stratégies et les investissements relatifs au changement climatique (adaptation et atténuation) et à la réduction des risques de catastrophe liés au climat. Les pays sur lesquels centrer ces efforts doivent être ceux qui seront visés en priorité par la stratégie d'action face au changement climatique (en application de la recommandation 1).
- B) Contribution à l'harmonisation interinstitutionnelle des stratégies: la FAO doit, en collaboration avec les ministères responsables pour l'agriculture, l'environnement et autres secteurs de la gestion des ressources naturelles, chargés de la gestion des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, et avec les entités infranationales compétentes dans les pays prioritaires recensés, étudier activement les possibilités de jouer un rôle de facilitateur inter/intra-institutionnel neutre et détenteur de connaissances spécialisées, et de pouvoir ainsi coordonner et mettre en phase les divers systèmes et stratégies sectoriels pour une action plus harmonisée aux niveaux national et sous-national face à l'ensemble des défis liés au climat.

Recommandation 3. Informer plus clairement l'ensemble des parties prenantes de la position de la FAO au sujet de l'agriculture intelligente face au climat

- A) Compte tenu des questions que les États Membres et les parties prenantes continuent de se poser au sujet de l'action de la FAO en faveur d'une agriculture intelligente face au climat, l'Organisation doit veiller à expliquer clairement aux parties prenantes au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques, mais aussi plus largement à l'ensemble des États Membres, quelle est son approche de l'agriculture intelligente, et notamment sa position concernant l'atténuation des effets du changement climatique et le rôle que joue la FAO en tant que fournisseur d'éléments factuels à ce sujet.

Recommandation 4. Bien positionner la FAO dans les principales instances mondiales sur le changement climatique et améliorer l'apport de connaissances à l'appui du processus de la CCNUCC

- A) Bon positionnement de la FAO au niveau mondial: l'Organisation doit faire en sorte d'être bien positionnée dans les débats sur le changement climatique, au sein du système des Nations Unies comme dans d'autres tribunes internationales, afin d'appeler une plus grande attention sur la sécurité alimentaire et les systèmes agricoles dans le cadre du programme d'action mondial sur le changement climatique, de se faire entendre sur ces questions et de recueillir des ressources supplémentaires.

- B) Amélioration de l'apport de connaissances à l'appui du processus de la CCNUCC: en tant que fournisseur neutre de connaissances à l'appui de la Convention-cadre et compte tenu de la nécessité que les négociateurs disposent d'informations concrètes sur les questions agricoles, la FAO doit élaborer et mettre en œuvre des activités qui permettront de leur fournir, surtout à ceux qui proviennent de pays en développement, les connaissances dont ils ont besoin pour être plus informés et mieux préparés sur les questions relatives au changement climatique et à l'agriculture (y compris la pêche, les forêts, l'eau et la terre) en rapport avec les négociations en cours. Cependant, l'Organisation doit indiquer clairement qu'en aidant les pays à se préparer en vue des négociations, elle ne fait en aucun cas la promotion de telle ou telle position spécifique et qu'elle se limite à fournir une base d'informations.

Recommandation 5. Introduire le renforcement des capacités et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les projets de la FAO sur le changement climatique, améliorer les indications conceptuelles sur l'adaptation au changement climatique et intégrer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans les activités de l'Organisation relatives au développement et à la gestion des ressources naturelles

- A) Renforcement des capacités en matière de changement climatique dans les États Membres: Compte tenu de l'importance que les États Membres accordent au renforcement des capacités, dans son examen des projets et programmes à inclure dans le domaine d'action prioritaire relatif à l'agriculture intelligente face au climat, la FAO doit veiller à ce que tout projet ou programme comportant la réalisation d'une analyse ou la mise au point et/ou l'application d'un outil d'analyse ou de données, consacre également un volet suffisamment important au renforcement des capacités du personnel à cet égard (analyse ou outil) dans les États Membres. De même, le renforcement des capacités doit être une composante de tous les nouveaux produits d'analyse et de connaissance en lien avec l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

- B) Prise en compte stratégique de la problématique homme-femmes: ayant reconnu que les effets négatifs du changement climatique pénalisent davantage les femmes partout dans le monde, la FAO doit procéder, en consultation avec les États Membres, à une évaluation au niveau national, dans un certain nombre de pays prioritaires, de l'incidence du changement climatique, de la variabilité du climat et des catastrophes liées au climat, sur les femmes et sur les relations entre hommes et femmes dans leurs principaux secteurs d'activité agricole. Ces évaluations fourniront à la FAO et aux États Membres les éléments qui permettront d'élaborer une série de projets visant spécifiquement à traiter cette importante question.

- C) Fourniture d'indications conceptuelles sur l'adaptation au changement climatique: la FAO doit veiller à ce qu'il ait, au niveau des objectifs stratégiques de l'Organisation et des départements concernés, une plus grande clarté conceptuelle quant aux différentes interventions possibles concernant la réduction des risques de catastrophe liés au climat, ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, y compris les interventions d'urgence liées au climat et la mesure dans laquelle leurs différentes approches peuvent contribuer à l'adaptation au changement climatique, grâce aux connaissances de la FAO et aux éléments factuels dont on dispose au niveau mondial.
- D) Intégration de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets à la FAO: en s'appuyant sur ses objectifs stratégiques et en faisant intervenir les départements techniques et les bureaux décentralisés, la FAO doit élaborer une série de critères et d'indications pratiques visant à assurer l'intégration de base du changement climatique et de la variabilité du climat dans les projets de l'Organisation en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de développement agricole, non liés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Il s'agira ainsi de faire en sorte que toutes les activités de la FAO tiennent compte du défi du changement climatique (adaptation et atténuation) et d'introduire les critères qui auront été définis dans la conception et l'exécution des projets.

Recommandation 6. Renforcer les partenariats avec les ONG, d'autres organisations détentrices de connaissances, les institutions multilatérales d'investissement et le secteur privé

- A) Établissement de partenariats avec les ONG et les organisations détentrices de connaissances: compte tenu du rôle important que jouent les ONG, sur le terrain, dans le cadre des interventions et des activités de sensibilisation en matière de changement climatique (adaptation et atténuation), et de leur vaste expérience dans ce domaine, la FAO doit renforcer les partenariats avec ces organismes et avec les organisations nationales de petits producteurs, afin de leur transmettre sa connaissance des meilleures pratiques en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, ainsi que pour la réduction des risques de catastrophe liés au climat, et conclure des ententes aux fins de l'exécution des projets. Compte tenu des connaissances que détiennent les institutions de recherche et les universités à ce sujet, à l'échelle mondiale, régionale et nationale, la FAO doit chercher à tirer parti de leurs savoirs pour étayer l'élaboration et la mise en œuvre des projets.
- B) Établissement de partenariats avec les institutions d'investissement: afin que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets puissent avoir une bien plus large incidence sur le secteur agricole, la FAO, en collaboration avec les pays prioritaires retenus (ou d'autres pays) et ses partenaires d'investissement, doit étudier la possibilité d'utiliser ses données et outils spécialisés relatifs au climat dans le cadre des opérations d'investissement dans les pays, et se pencher sur la demande d'autres moyens que l'Organisation pourrait fournir.
- C) Collaboration avec le secteur privé: tout en respectant ses propres procédures de vigilance, la FAO doit renforcer sa collaboration avec les parties prenantes du secteur privé aux fins de l'élaboration de produits de connaissance, de projets et d'instruments harmonisés permettant d'évaluer les possibilités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les systèmes agricoles et alimentaires.

Le texte intégral du présent rapport d'évaluation ainsi que ses annexes sont disponibles sur le site web du Bureau de l'évaluation à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/evaluation/oed-home/fr/>

Liste des annexes

1. Mandat
2. Liste des projets relatifs au changement climatique, par division technique responsable
3. Liste des personnes consultées
4. Principaux projets examinés
5. Enquête auprès des partenaires détenteurs de connaissances
6. Enquête auprès des États Membres
7. Rapports sur les missions effectuées dans les pays
8. Études de projets
9. Contributions circonstanciées à l'état de préparation des pays au changement climatique, bibliographie, concordance des objectifs stratégiques 2 et 5 avec les éléments cartographiques correspondants
10. Produits normatifs et analytiques de la FAO en matière de changement climatique
11. Projets examinés sous l'angle de l'intégration de considérations relatives au changement climatique, documents et bibliographie
12. Profil des membres de l'équipe d'évaluation
13. Profil des membres du groupe d'experts